

Monitor®

Herbicide

Anti-graminées et anti-dicotylédones des blés tendres, blés durs d'hiver et des triticales

■ Champ d'activité de MONITOR en application de sortie d'hiver

Sensibilité des adventices à 2x 12,5 g/ha de MONITOR + Mouillant			
Graminées	Efficacité %	Dicotylédones	Efficacité %
Agrostis jouet du vent* 32		Gaillet 86	
Avoine à Chapellet 12		Géraniums 9	
Brome des champs 5		Helminthie 1	
Brome Mou 27		Jonc des crapauds 4	
Brome stérile 32		Laiteron 6	
Chiendent rampant 13		Lamier pourpre 11	
Folle Avoine 33		Lampagne 8	
Pâturin annuel 34		Matricaire 43	
Pâturin commun 8		Mouron des oiseaux 38	
Ray Grass 36		Mouron rouge 2	
Vulpin des champs 72		Moutarde des champs 7	
Dicotylédones	Efficacité %	Myosotis 3	
Aethuse 1		Pensée 46	
Alchémille 12		Renoncules 9	
Ammi majus 1		Renouée des oiseaux 4	
Capselle 2		Renouée persicaire 1	
Carotte Sauvage 2		Scandix 5	
Colza rep 6		Séneçon 17	
Coquelicot 26		Torilis 1	
Fausse Arabette 2		Tournesol rep. 1	
Fumeterre** 6		Véroniques 72	

■ > 95 % ■ 85 à 95 % ■ 70 à 85 % ■ < 70 %

* Agrostis jouet du vent: 12,5 g/ha. Il existe des cas de résistance avérée pour cette espèce. Consultez votre distributeur, votre conseiller agricole ou le fabricant pour plus d'informations.

** Bonne efficacité en application de printemps

Pour le contrôle des bromes, **MONITOR** peut s'appliquer à l'automne dès le stade 2 feuilles de la céréale. Sur brome des champs et brome stérile, l'efficacité de **MONITOR** dépend fortement de la densité de l'adventice. Il peut être utilisé en programme avec des anti-graminées ou produits mixtes pour compléter son spectre. Sur brome, l'efficacité sera toujours meilleure avec une double application à demi dose soit 2 applications à 12,5 g/ha espacées de 2 à 3 semaines.

MONITOR peut s'appliquer également en sortie d'hiver (lors de la reprise de la végétation) sur des adventices peu développées jusqu'au stade 2 noeuds du blé.

MONITOR présente une efficacité intéressante sur repousses d'orge pour limiter l'épiaison en production de semences. Sur cette adventice, l'application doit se faire au printemps entre les stades gonflement et l'apparition des barbes des repousse d'orge.

MONITOR présente un excellent effet freinateur sur chiendent rampant. **MONITOR** a une efficacité intéressante également sur dicotylédones comme le gaillet, la matricaire, le mouron, la moutarde des champs, le scandix...

■ Traitement

Période d'utilisation

MONITOR s'utilise du stade 2 feuilles au stade 2 noeuds de la céréale.

Nécessité d'un adjuvant

L'efficacité est augmentée lorsqu'un mouillant est associé à **MONITOR**. Il est recommandé d'utiliser un des mouillants de cette liste : Silwett L77, Regain, Trend 90, Surf 2000, Oura S. Contacter votre distributeur pour connaître la dose de mouillant à utiliser en fonction du volume de bouillie. Ne pas utiliser de produit acidifiant qui provoque une baisse d'efficacité.

■ Après traitement

Cultures suivantes

Après une culture de blé ou de triticales traitée avec **MONITOR** à pleine dose (25 g/ha), il est possible d'implanter les cultures suivantes :

A l'automne suivant la récolte du blé ou du triticales : céréales à paille d'hiver, colza, légumineuses. Il peut être observé, en conditions sèches et sur sol très sableux (>70 % de sable), des tassements de végétations légers sur le colza et les engrais verts suivant un blé traité avec **MONITOR**. Dans ces très rares cas, le rendement du colza est de toute façon préservé.

Au printemps suivant la récolte du blé ou du triticales : céréales à paille de printemps, pois, tournesol, maïs, pomme de terre, haricot, soja, lin. Il est déconseillé d'implanter de la betterave et des cultures légumières (carottes, endives, choux, salades, poireaux, oignons...).

Après une culture de blé ou de triticales traitée avec **MONITOR** à demi-dose (12,5 g/ha), il est possible d'implanter une betterave sur sol non sableux (moins de 50 % de sable) et labouré, en plus de toutes les cultures citées précédemment.

Dans l'état actuel de nos connaissances :

- en cas d'utilisation sur la culture de **MONITOR** à pleine dose en programme avec une autre sulfonylurée, il est uniquement possible de semer une céréale à paille.

- en cas d'utilisation sur la culture de **MONITOR** à demi-dose (12,5 g/ha) en programme avec certaines sulfonylurées, il est possible de semer des céréales, des légumineuses, des pois, du maïs, des pommes de terre, du soja, du lin et des betteraves. Pour de plus amples informations, consulter votre distributeur ou appeler notre service utilisateurs.

Cultures de remplacement

En cas de destruction accidentelle d'une culture de blé ou de triticales traitée avec **MONITOR**, il est possible de semer les cultures de remplacement suivantes : blé tendre de printemps, orge de printemps, pomme de terre, pois. L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RHO2089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature.09/2015. Conception : Imprim' Diffusion.



Monitor®



PHILAGRO

PHILAGRO France
69771 St-Didier-au-Mt-d'Or cedex
Tél. 04 78 64 32 64 - Fax 04 72 53 04 58
RCS LYON B 389 150 582 - Capital : 9.912.500 €

PLUS D'INFOS ?
www.philagro.fr



PHILAGRO



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Conditionnement(s)

Emballages

0,125 kg (x 10)

Palettes

180 kg

Fiche d'identité

Formulation

Granulés à disperser dans l'eau (WG) contenant 80% de sulfosulfuron

Numéro AMM

9800374

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

Monsanto SAS
Eden Park
1 rue Buster Keaton
69800 ST PRIEST
©MONITOR : marque déposée MONSANTO Technology LLC

Distribué par PHILAGRO France

SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582
Parc d'Affaires de Crécy - 2, rue Claude Chappe
69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex.
Tél. 04 78 64 32 64 - Fax. 04 72 53 04 58

Description

MONITOR est absorbé essentiellement par les organes aériens de la plante (2/3) et dans une moindre mesure par les racines (1/3). MONITOR a pour effet d'inhiber la synthèse d'acides aminés de la plante, ce qui provoque son déclin au bout de quelques semaines. Il arrive que certaines mauvaises herbes soient nanifiées et non totalement détruites.

Dans tous les cas, la compétition avec la culture est arrêtée.

Le sulfosulfuron appartient à la famille des sulfonyles et son mode d'action est classé dans le groupe B (inhibiteurs d'ALS) par l'HRAC.

MONITOR est sélectif des variétés de blés tendres, blés durs d'hiver et des triticales.

Préparation

Mélanges et compatibilité

Seuls les mélanges autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Précautions à prendre

Recommandations d'emploi - Mises en garde

- Utilisation :

Eviter de traiter dans le cadre de gels - dégels quotidiens (en raison du déchaussement possible).

- Traiter par temps calme, sans vent. Eviter tout entraînement sur les cultures voisines.
- Traiter sur sol frais et lorsque l'humidité relative de l'air est supérieure ou égale à 70 %.
- Traiter sur adventices jeunes en conditions poussantes.
- Il est recommandé d'utiliser un volume de bouillie par hectare compris entre 150 et 300 l.

Utilisation en production de semences hybrides :

l'utilisateur doit se renseigner auprès de l'obtenteur de la variété, pour obtenir des informations sur la sélectivité sur les lignées parentales. PHILAGRO France ne saurait être tenu pour responsable d'une éventuelle phytotoxicité.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

Bien lire l'étiquette avant l'utilisation du produit, respecter les précautions d'emploi.

Prévention de la résistance

Avec les herbicides, il existe un risque général d'apparition d'adventices résistantes. Pour diminuer le risque d'apparition ou de développement de la résistance des populations d'adventices, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, conditions d'application, etc.) et, chaque fois que possible, d'utiliser des substances actives à modes d'actions différents en alternance, en association, ou en mélange. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité du produit liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Remplissage du pulvérisateur

- Remplir d'eau la moitié de la cuve du pulvérisateur.
- Mettre MONITOR dans la cuve, puis l'adjuvant. Compléter avec le volume d'eau nécessaire.
- Le traitement doit être réalisé le jour de la préparation de la bouillie.

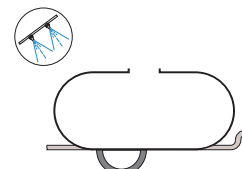
Nettoyage du pulvérisateur et du matériel de préparation de la bouillie

Avant le traitement, utiliser un pulvérisateur et un matériel de préparation de la bouillie propres, exempts de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le pulvérisateur et le matériel de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur et aux instructions ci-dessous :

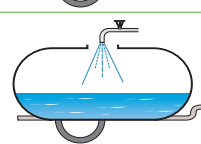
1 - Vider

Vider complètement le pulvérisateur (en appliquant sur la parcelle).



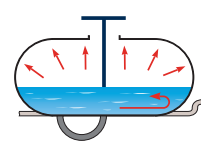
2 - Diluer

Diluer 5 fois minimum le volume de bouillie restant dans la cuve et l'épandre sur la parcelle traitée.



3 - Rincer

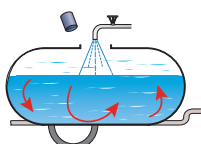
Rincer IMMEDIATEMENT soigneusement l'intérieur de la cuve (sans oublier la paroi du haut de la cuve) à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et les rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve (ex. 60 litres si cuve de 600 litres). Ensuite vider complètement le pulvérisateur.



4 - Produit nettoyant recommandé

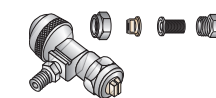
Utiliser uniquement des produits recommandés pour le nettoyage des sulfonyles dans les pulvérisateurs.

- Remplir la cuve à moitié d'eau. Ajouter le produit nettoyant à la dose préconisée par le fabricant.
- Mettre l'agitateur en marche et faire circuler un peu de cette solution concentrée dans les tuyaux et les rampes.
- Terminer le remplissage complet de la cuve et laisser agir 2 heures. Vider ensuite complètement le pulvérisateur.



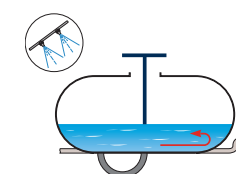
5 - Nettoyer

Les jets et les filtres doivent être démontés et nettoyés séparément avec une solution à base du même produit nettoyant.



6 - Rincer

Rincer la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve (ex. 60 litres si cuve de 600 litres). Vider complètement. Répéter le rinçage si nécessaire jusqu'à la disparition complète du traceur.



L'élimination des eaux de vidange ou de rinçage (effluents) doit se faire en respectant la législation en vigueur.

Pour les emballages vides

Réemploi interdit. Bien vider lors de l'utilisation du produit. Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.



Les gestes responsables

Important - PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole, en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine, ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché du Ministère de l'Agriculture.

Informations réglementaires

SGH09

ATTENTION

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P103

Lire l'étiquette avant utilisation.

P234

Conservé uniquement dans le récipient d'origine.

P273

Eviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection.

P391

Recueillir le produit répandu.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

SPe3

Pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

Description des premiers secours

Généralités

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation

Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Peau

Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement au savon et à l'eau.

Yeux

Rincer complètement et longtemps avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : www.quickfds.com

Numéro d'urgence : 0 800 21 01 55

Usages et doses autorisés

Herbicide antigaminées et anticycotylédones des blés tendres et durs d'hiver et des triticales.

Doses : 25 g/ha

Monitor s'utilise du stade 2 feuilles au stade 2 nœuds de la céréale

Délai avant récolte : 70 jours.

Délai de ré-entrée : 6 heures.

Dans le cadre de la gestion des adventices des céréales à paille, l'utilisation des inhibiteurs d'ALS anti-graminées (sulfosulfuron, flupyr-sulfuron, iodosulfuron, méso-sulfuron, propoxycarbazone, pyrox-sulame) doit être limitée à **1 seule application par campagne, exception faite du contrôle des bromes**, seuls ou associés à une autre graminée, où une double application est possible entre graminée, à moins de 3 semaines d'intervalle avec des spécialités à base :

- soit de sulfosulfuron (double application à demi dose chacune),
- soit de propoxycarbazone (double application à demi dose chacune),
- soit de pyrox-sulame (double application à demi dose chacune),
- soit de toute nouvelle substance active herbicide anti-graminées inhibiteur d'ALS présentant une efficacité comparable sur le brome (double application à demi dose chacune),
- soit d'une association d'inhibiteur d'ALS suivie de propoxycarbazone ou de sulfosulfuron ou de pyrox-sulame ou de toute nouvelle substance active herbicide anti-graminées inhibiteur d'ALS présentant une efficacité comparable sur le brome.

L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures et cibles indiquées ci-dessus.

PHILAGRO FRANCE décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.

Les limites maximales de résidus applicables dans les pays de l'Espace Economique Européen sont consultables à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm.

Pour les autres pays susceptibles d'importer les denrées issues des cultures traitées, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit et de l'exportateur des denrées d'assurer la conformité en matière de quantité de résidus.